

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA HAUSSE DES PENSIONS DE VIEILLESSE PROPORTIONNELLE À CELLE DU COÛT DE LA VIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme la hausse importante de l'indice du coût de la vie que nous avons connue en mars ne se traduira pas avant plusieurs mois par une hausse proportionnelle des pensions de vieillesse, et comme les personnes âgées—et particulièrement celles qui vivent seules—éprouvent bien des difficultés d'ordre économique, l'honorable représentante fera-t-elle l'impossible pour trouver le moyen de hausser les pensions de vieillesse avant la fin de la session?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je suis obligée d'être en désaccord avec l'honorable député qui, pourtant, d'habitude ne se trompe pas au sujet des programmes gouvernementaux à portée sociale. La pension de sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu s'y joignant sont les seules pensions du gouvernement du Canada qui sont indexées tous les trois mois pour tenir compte au maximum des augmentations imprévisibles du coût de la vie.

Au premier juin, conséquemment, toutes les pensions de sécurité de la vieillesse refléteront l'augmentation qui a été enregistrée par Statistique Canada.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre ne sait-elle pas que la hausse prévue pour le 1^{er} juillet—et non le 1^{er} juin—se fondera sur les statistiques des cinq derniers mois et non des derniers trois mois, de sorte que les hausses actuelles du coût de la vie ne se traduiront pas dans cette hausse à venir, et ignore-t-elle que le gouvernement a déjà promis de revoir la formule d'indexation des pensions de vieillesse sur le coût de la vie? Remettra-t-elle cette question à l'étude?

Mlle Bégin: Je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur, mais je suis un peu déçue. Le député a raison de dire que la prochaine hausse ne se fera pas avant trois mois, c'est-à-dire pas avant le 1^{er} juillet, puisque les pensions de vieillesse viennent tout juste d'être indexées. Elles le sont tous les trois mois. Il s'agit là d'un mécanisme qu'a adopté la Chambre. La hausse récente du coût de la vie se répercutera, à quelques cents près, sur la hausse du 1^{er} juillet.

Quand j'ai comparu la semaine dernière devant le comité, pas un seul membre, pas même le député, n'a soulevé la question de perfectionner ce mécanisme, déjà très efficace, d'indexation trimestrielle des pensions. Je vais vérifier cependant avec mes collaborateurs pour voir s'il n'y aurait pas une meilleure façon de procéder, mais il faudrait pour cela modifier la loi. Je ne comprends pas pourquoi le député ne m'a pas signalé cette question la semaine dernière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Parce que nous en avons sans cesse parlé depuis des années.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRÉTENDUE DIVULGATION AU GRAND PUBLIC DES RENSEIGNEMENTS ENREGISTRÉS DANS LES BANQUES D'INFORMATION

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle fait suite à celle qu'a posée hier le député de New Westminster.

[Français]

Étant donné la facilité déconcertante d'accès aux banques d'information à tous les échelons de l'activité gouvernementale et la difficulté d'assurer l'étanchéité de ces banques à cause de la multiplicité des points d'entrée aux ordinateurs, le ministre envisage-t-il la possibilité d'augmenter les peines pour usage non autorisé d'informations volées ou subtilisées aux banques d'information, qu'elles soient privées ou publiques?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général a répondu hier à des questions du député de New Westminster portant sur l'index même du CIPC. Les autres banques de données sont assujetties à divers règlements pour ce qui est du caractère secret des informations. Je n'ai entendu parler d'aucun cas d'abus, mais je demanderai à mon personnel d'examiner la situation et de déterminer s'il conviendrait de prévoir des peines plus sévères pour la divulgation de ces renseignements secrets.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES POSSIBILITÉS D'UN REPORT DE LA DATE DE DISSOLUTION

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit hier, le gouvernement a l'intention d'amorcer la dissolution de la Commission de lutte contre l'inflation dès janvier prochain. Comme le ministre le sait, d'après la loi que le Parlement a adoptée, la Commission de lutte contre l'inflation sera dissoute le 31 décembre de cette année.

● (1502)

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a maintenant pour politique de maintenir la Commission après le 31 décembre, c'est-à-dire après la date fixée par la loi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on commencera cette semaine à supprimer graduellement le programme de contrôles. Il ne sera pas supprimé pour tout le monde en même temps. A la fin de l'année, la loi s'appliquera encore aux sociétés, parce que leur année ne sera pas terminée. Nous devons veiller à ce que la comptabilité soit faite convenablement en 1978 et à ce que les sociétés respectent la loi.

Les membres de la Commission de lutte contre l'inflation devront donc continuer à exercer une certaine surveillance pendant quelques mois pour garantir que tout se fait selon les règles en 1978. Après le 31 décembre 1978, il n'y aura plus de contrôles, mais il faudra tout de même s'assurer que le programme a été respecté jusqu'à la fin de 1978.